



## Mini-stage pendant les vacances

Par noe75, le 29/05/2017 à 10:19

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Ma fille de 14 ans souhaite faire des mini-stages pendant les vacances scolaires comme prévu par la loi du 28 juillet 2011 du code de l'éducation.

Nous avons établi une convention de stage avec un employeur, fourni par la CCI d'Indre et Loire, pour un stage du 4 au 8 juillet 2017.

Ce stage nous est refusé car il ne se déroule pas pendant les vacances scolaires de l'éducation nationale, à partir du 7 juillet 2017 au soir.

J'ai contacté la CCI pour leur dire que j'ai un document officiel du collège qui arrête les cours le 27 juin au soir (cet établissement étant centre d'examen) et que ma fille (qui est en 4ème) sera bien en vacances pour la période du 4 au 8 juillet.

La CCI me répond qu'il ne font pas de cas par cas, ils prennent les vacances de l'éducation nationale et s'y tiennent strictement.

On me dit que je peux avoir une dérogation.

Est-ce possible ?

Merci de votre aide.[smile4]